



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Association for Progressive Communications (APC), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Les femmes et les médias, y compris les technologies de l'information et des communications

Les femmes et les médias sont la question à laquelle les gouvernements accordent le moins d'attention.

Au cours des 20 dernières années, les médias ont continué de refléter les attitudes et les valeurs associées au discours androcentrique qui contribue à renforcer l'actuel système de relations entre les sexes comme l'ordre naturel dans les structures sociales.

Ces 20 dernières années, les femmes et le mouvement féministe ont employé de multiples stratégies pour débattre de la situation des femmes et des médias et pour susciter une prise de conscience et apporter des changements. Il y a lieu de souligner la création de moyens spécifiques pour mettre en œuvre l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les médias, consolider les observatoires des médias à divers niveaux et favoriser des révisions et des recommandations de changement dans les pratiques et le contenu. Parmi les nombreuses actions menées, le suivi des médias et la recherche ont contribué de façon essentielle au processus de production d'une information fiable justifiant la conception de politiques spécifiques et l'exécution d'actions communes avec les journalistes et autres acteurs.

Malgré les mesures évoquées ci-dessus, la structure professionnelle des médias ainsi que leurs programmes continuent de renforcer les stéréotypes sur les deux sexes en perpétuant les rôles de subordonnées des femmes.

La plupart des pays avancés ont des lois qui rendent obligatoire l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines, mais rares sont les politiques gouvernementales qui cherchent à affecter les personnes qui ont reçu une formation en matière de parité hommes-femmes dans les domaines de décision et/ou à la production de programmes pour les médias.

Du point de vue de l'emploi, bien que les femmes soient aujourd'hui présentes dans le secteur des médias, elles sont cantonnées le plus souvent aux niveaux inférieurs de la hiérarchie. C'est ainsi qu'aujourd'hui, il y a davantage de femmes journalistes, producteurs, photographes et opératrices de caméras, voire d'éditrices, mais cette présence accrue des femmes ne s'est pas traduite par une amélioration de la distribution des responsabilités en matière de décisions, et n'a pas débouché sur de meilleurs salaires ou un meilleur traitement des problèmes dans les médias. À mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie du monde des médias, ce sont pour la plupart les hommes qui décident du choix des programmes à publier ou à diffuser, et de quelle manière.

En ce qui concerne le contenu, il se caractérise encore par la persistance des clichés sexistes. On assiste souvent à un traitement humiliant on entend des propos offensants sur les femmes et leurs problèmes, qui continuent, sous couvert d'humour, à les maintenir en état de subordination. D'après des études effectuées par les observatoires des médias, le fait de considérer le corps de la femme comme simple objet de désir et de lui attribuer des idéaux de beauté et de minceur et des traits physiques ou certains types ethniques alimente la discrimination et l'inégalité.

De plus, la façon dont de nombreux médias traitent la question de la violence à l'égard des femmes pose un autre problème, notamment dans les cas de féminicide, où la réputation de la victime est souvent évoquée en premier, plutôt que de condamner la violence sexiste entant que telle.

La technologie de l'information et des communications et les droits des femmes à communiquer sur Internet

Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur bonne utilisation figurent parmi les questions à examiner dans le cadre des droits des femmes.

Malgré les recommandations déjà faites et le développement et l'expansion rapides que les technologies de l'information et des communications ont connus dans toutes les sphères de la société, nous ne percevons pas la même détermination à intégrer les politiques d'égalité des sexes et des mesures spécifiques à ces technologies. Cela nous incite à conclure que le cadre conceptuel de l'égalité des sexes a été laissé de côté dans la société de l'information.

Le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications ne se manifestent pas de la même manière pour les deux sexes, et certains facteurs, tels que le degré d'accès et les types d'utilisation, ainsi que l'acquisition de compétences dans le domaine des compétences technologiques, tendent à creuser l'écart entre hommes et femmes. Le développement de la technologie de l'information et des communications produit des effets différents qu'il convient d'analyser en tenant compte des inégalités existantes. En s'appuyant sur des indicateurs qui ne se réfèrent qu'à l'accès des hommes et des femmes à la technologie de l'information et des communications, plutôt qu'en fractionnant ces indicateurs par sexe, on tend non seulement à masquer les inégalités, mais aussi à les amplifier.

Les données présentées dans divers documents internationaux confirment que l'égalité n'est pas le résultat automatique de la croissance et de la répartition des revenus. La lenteur des efforts en vue de combler les écarts sur le marché de la main d'œuvre dans le domaine des technologies de l'information et des communications, où le développement de technologique fait partie intégrante de la production, montre qu'il est nécessaire de mettre à nu les obstacles à l'accès à ces technologies. Ces obstacles à l'emploi dans le domaine des technologies de l'information et des communications restent dus principalement au fait que les femmes sont essentiellement chargées des tâches non rémunérées et ménagères. Si cette situation persiste, il ne faut pas compter sur des changements propres à transformer les modalités de l'accès et de l'utilisation par les femmes des technologies de l'information et des communications.

Aujourd'hui, le difficile est de promouvoir des politiques visant non seulement à renforcer l'accès des femmes à ces technologies dans toutes les régions, indépendamment de leur âge, de leur race et de leur appartenance ethnique, mais aussi à encourager le développement des compétences et aptitudes qui doivent leur permettre d'utiliser convenablement ces technologies, et à favoriser leur habilitation économique, politique et sociale et contribuer ainsi à renforcer l'égalité des sexes à travers le monde.

Pour respecter le droit des femmes et des filles de pouvoir accéder à Internet, il faut que les États investissent de façon adéquate dans l'intégration des technologies de l'information et des communications à l'éducation des femmes et des filles afin de permettre à celles-ci de participer sur un pied d'égalité à la vie politique et publique en recourant à ces technologies. Il leur faut notamment prendre des mesures afin d'accroître l'alphabétisation informatique des femmes et des filles, de manière à assurer une sensibilité à l'égalité des sexes lors de la promotion et de la protection de leurs droits fondamentaux sur Internet et à assurer leur participation à la gestion d'Internet. Il faut aussi accroître la participation des filles à l'éducation et à des carrières dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, afin qu'elles puissent influencer sur la gestion et le développement d'Internet, y compris sur l'adoption des politiques technologiques qui déterminent la forme que prendront Internet et les technologies de l'information et des communications.

Il importe que les gouvernements, les entreprises et la société reconnaissent que les formes nouvelles de violence engendrées par la technologie, telles que le harcèlement en ligne, la cyber intimidation, la surveillance numérique, la manipulation de l'information et des images personnelles, les propos misogynes et le harcèlement sexuel sur Internet mettent en péril la sécurité des femmes et des filles et les empêchent de tirer profit des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications. Les réponses qu'emploient couramment les femmes et les filles, lorsqu'elles ont à faire face à la violence sur Internet, sont l'autocensure, une participation réduite ou le retrait pur et simple de certaines plateformes et des technologies qu'elles utilisaient jusque-là. À l'absence des femmes et des filles de ces espaces viennent s'ajouter les normes et pratiques culturelles discriminatoires de nombreux milieux pédagogiques qui donnent la priorité à l'éducation des garçons sur celle des filles. Dans un monde de plus en plus numérisé, où les compétences dans les technologies de l'information et des communications deviennent essentielles, les femmes et les filles sont laissées en arrière non seulement du point de vue de l'éducation mais aussi de celui des possibilités d'emploi.

Pour assurer l'égalité des sexes face aux technologies de l'information et des communications, il faut que les femmes et les filles puissent tirer pleinement profit du potentiel de ces technologies pour accéder à l'éducation, à l'habilitation et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits fondamentaux et qu'elles ne soient pas exclues des possibilités de participation sociale, économique et politique et d'encadrement que permet l'accès à Internet et aux autres technologies de l'information et des communications.

Recommandations

Il incombe aux États de ne pas se montrer indifférents à la situation des femmes face à ce qui est présenté et aux décisions prises par les médias, y compris dans les publications en ligne et sur les réseaux sociaux, ainsi qu'à leur accès aux technologies de l'information et des communications, afin de mettre un terme aux inégalités structurelles à tous les niveaux, d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe et de promouvoir l'égalité des droits et de participation des femmes au sein de la société.

- Il importe que les sociétés de médias jugent de leur devoir de prendre des mesures afin d'assurer l'accès de femmes à des postes de haute direction et de promouvoir des campagnes d'information afin de créer des contenus qui ne soient discriminatoires, stéréotypés ou sexistes.
- Il convient de promouvoir et de renforcer la surveillance aux niveaux de l'État et de la société civile, afin de créer une sensibilité à l'égalité des droits et à un traitement équitable des femmes sur les médias, y compris sur Internet et les réseaux sociaux.
- Il importe de veiller à ce que les femmes et les filles soient aptes à pleinement maîtriser le potentiel des technologies de l'information et des communications afin de pouvoir bénéficier de l'éducation, de l'habilitation et de la pleine jouissance de leurs droits par un accès significatif à Internet.
- La violence à l'égard des femmes qui est commise, encouragée ou aggravée par l'utilisation de la technologie de l'information et des communications et sur les espaces en ligne doit être reconnue et combattue. Cette violence dresse un puissant obstacle à l'aptitude des femmes et des filles à tirer profit des possibilités que leur offre cette technologie de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

L'Association for Progressive Communication a pour mission d'habiliter et d'appuyer les organisations, les mouvements sociaux et les individus par l'utilisation des technologies de l'information et des communications au service du respect des droits fondamentaux et du développement. Elle juge pertinents tous les aspects de cette mission pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Association combat la discrimination, le sexisme, l'exclusion et la violence à l'égard des femmes dans la conception et l'utilisation de la technologie, ainsi que dans les politiques liées à la technologie.